



Le 16 septembre 2021

Objet : gestion des espaces publics communaux

Madame, Monsieur,

Depuis plusieurs semaines, des tracts sont distribués dans les boîtes aux lettres des habitants du bourg. Vous êtes de plus en plus nombreux à questionner les élus municipaux et à vous agacer des accusations portées contre la municipalité.

Ainsi, par ce courrier, l'équipe municipale souhaite vous apporter des éléments d'éclairage sur la situation :

1/ le projet soutenu par la municipalité répond à l'intérêt des Cassonnais : La

ACTUALITÉ COMMUNALE, MAIRIE DE CASSON

[LETTRE] - GESTION DES ESPACES PUBLICS COMMUNAUX

Mot du Maire

Mis en ligne le 16 septembre 2021

Depuis plusieurs semaines, des tracts sont distribués dans les boîtes aux lettres des habitants du bourg. Vous êtes de plus en plus nombreux à questionner les élus municipaux et à vous agacer des accusations portées contre la municipalité.

Objet : gestion des espaces publics communaux

Madame, Monsieur,

Depuis plusieurs semaines, des tracts sont distribués dans les boîtes aux lettres des habitants du bourg. Vous êtes de plus en plus nombreux à questionner les élus municipaux et à vous agacer des accusations portées contre la municipalité.

Ainsi, par ce courrier, l'équipe municipale souhaite vous apporter des éléments d'éclairage sur la situation :

1/ le projet soutenu par la municipalité répond à l'intérêt des Cassonnais : La commune soutient les initiatives privées qui visent à apporter des services complémentaires à ceux existants, aux cassonnaises et cassonnais. En ce sens, nous soutenons, et nous vous savons nombreuses et nombreux à soutenir également l'installation d'une micro-crèche sur la commune. Depuis 2017, la municipalité accompagne ce projet. L'implantation sur le territoire communal d'un service supplémentaire de mode de garde des enfants de 0 à 3 ans répond à une demande de la population Cassonnaise, en croissance depuis plusieurs années maintenant. Ce projet est soutenu par la Caisse d'Allocations Familiales qui a une vision prospective des besoins de services sur le territoire communal. L'ouverture de la crèche viendra en complément du multi-accueil municipal Paprika et du réseau professionnel des assistantes maternelles.

2/ la localisation du projet a été actée et discutée : Ainsi, une parcelle appartenant à la Commune, située rue de la Chenaie, a été proposée à un porteur de projet. La procédure administrative a été contestée devant le tribunal administratif en juillet 2018. Le recours engagé visant notamment à annuler le détachement d'un lot à bâtir a été rejeté en tout point par le tribunal administratif en décembre 2020. L'implantation d'une activité de service en centre bourg a semblé cohérente à la municipalité : proximité des commerces, des transports en commun, d'un parking, de la maison médicale, avec une facilité d'accès.

Depuis maintenant 3 ans, près de 15 réunions ont eu lieu avec les riverains ou avec ceux qui souhaitaient s'informer. Une réunion publique a été organisée en juin 2018 avec les habitants du lotissement de la Chenaie. Une réunion avec des membres d'un collectif a encore eu lieu en août 2021, et a permis de discuter et de faire évoluer les projets.

3/ la commune s'engage :

- **Protections des espaces publics :** la municipalité accompagne un projet d'intérêt général sur une parcelle d'un lotissement. Le projet vient s'implanter sur environ 2.3% des espaces verts de ce même lotissement (387m² sur une surface d'espaces verts de 16 760m²). Comme il en a été fait mention dans le dernier bulletin municipal *La Feuille de Chêne*, les élus municipaux travaillent actuellement sur un projet visant à créer des espaces boisés paysagers protégés dans le plan local d'urbanisme intercommunal. Très concrètement, des espaces verts du territoire communal vont

être classés afin de préserver leur l'usage. Vous serez consultés pour remonter vos éventuelles observations.

- **Les liaisons douces** : Par ailleurs, les cheminements doux ne sont menacés sur aucune partie du territoire. Outre le fait que le chemin est conservé le long de la future micro-crèche sur une largeur de plus de six mètres, nous vous rappelons que nous nous sommes engagés à réouvrir et créer des passages pour encourager au développement des mobilités douces, et de la balade sur notre belle commune.
- **La préservation de l'environnement** : la municipalité s'est engagée depuis plusieurs années à la plantation et l'entretien de nombreux arbres et à la création de nouveaux espaces verts ou fleuris. Une présentation détaillée de l'action municipale en faveur de la biodiversité et de la préservation de espaces verts a été travaillée il y a plusieurs mois, en amont du passage du jury villes et villages fleuris. Vous pouvez la consulter sur le site internet <http://www.casson.fr/decouvrir-et-visiter/casson-ville-fleurie-4497.html>

Par ce courrier, enfin, l'équipe municipale tient à vous remercier des soutiens que vous avez pu nous adresser depuis plusieurs mois. Continuons à avancer ensemble dans l'intérêt commun de Casson. Espérant avoir répondu à vos interrogations, l'équipe municipale se tient à votre disposition pour échanger.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, Madame, l'expression de nos sentiments distingués.

Les élus municipaux,

Mairie de Casson – 3, rue de la Mairie – 44390 Casson
Tél : 02 40 77 62 46 – Fax : 02 40 77 60 00 – www.casson.fr – contact@casson.fr

Ainsi, par ce courrier, l'équipe municipale souhaite vous apporter des éléments d'éclairage sur la situation.

Pour télécharger le courrier, [cliquer ici](#).




≡ RETOUR À LA LISTE



Mairie de Casson

3 rue de la Mairie
44390 CASSON

 02 40 77 62 46



CONTACTEZ-NOUS

Horaires :

Lundi - Mercredi - vendredi

de 9h à 12h et de 14h à 17h

Mardi et Jeudi

de 9h à 12h

Les 1er et 3ème samedi du mois, hors juillet et août

de 9h à 12h